



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 15 AVRIL 2026**

Nombre de membres composant le Conseil 35  
Nombre de membres présents à la séance 33  
Nombre de membres représentés 2  
Nombre de membres non représentés 0

Le mercredi 15 avril 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle de l'horloge.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François Serge BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent Denis Pierre JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Axel HAVERBEKE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Maxime OUANOUNOU

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Francis SELLAM

**DELIBERATION N° 6**

**BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2026 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

**PREAMBULE - Monsieur Brahim BAHMAD, 9ème Adjoint au maire délégué "finances"**

Mes chers collègues,

Le budget principal de la commune de Joinville-le-Pont pour l'exercice 2026 est équilibré en dépenses et recettes pour un montant de 67 696 287,29 €.

Les prévisions de ce budget primitif intègrent les résultats de l'exercice 2025 que nous venons de reprendre par anticipation.

Pour rappel le budget est construit sur les bases suivantes :

- Maintien des taux de fiscalité pour la douzième année consécutive ;
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Maîtrise de la masse salariale ;
- Maintien du soutien au tissu associatif ;
- Anticipation d'une hausse des contributions obligatoires à la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (Préfecture de Police) et d'une baisse de l'épargne ;
- Un recours à l'emprunt qui va dégrader de manière acceptable et maîtrisée les ratios de désendettement.

Ce budget se décompose ainsi :

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026			
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1066)	22 658 003,51	21 349 444,03
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 967 133,99	2 245 704,22
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 029 992,25
		=	=
Total de la section d'investissement (2)		24 625 137,50	24 625 137,50
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	43 071 149,79	39 804 606,53
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 266 543,26
		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		43 071 149,79	43 071 149,79
TOTAL DU BUDGET (4)		67 696 287,29	67 696 287,29

### SECTION DE FONCTIONNEMENT (équilibrée en dépenses et recettes à 43 071 149,79 €)

#### LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées ainsi :

Chapitre	Budget total 2024 BP + DM	BP 2025	Budget total 2025 BP + DM	Budget 2026 Propositions	Variations BP 2026 / BP 2025	
					En valeurs	En %
011 Charges à caractère général	10 698 645,51	11 303 797,54	11 203 797,54	10 714 401,95	-589 395,59	-5,21
012 Charges de personnel et frais assimilés	20 088 052,00	20 297 092,79	20 297 092,79	20 530 443,00	233 350,21	1,15
014 Atténuations de produits	1 963 394,00	2 026 794,00	1 886 155,00	1 811 744,00	-215 050,00	-10,61
65 Autres charges de gestion courante	4 237 427,79	4 117 501,60	4 217 501,60	4 157 513,04	40 011,44	0,97
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>36 987 519,30</b>	<b>37 745 185,93</b>	<b>37 604 546,93</b>	<b>37 214 101,99</b>	<b>-531 083,94</b>	<b>-1,41</b>
66 Charges financières	266 570,00	260 570,00	260 570,00	563 200,00	302 630,00	116,14
67 Charges exceptionnelles	78 625,00	112 000,00	112 000,00	10 000,00	-102 000,00	-91,07
68 Dotations et provisions	50 000,00	35 000,00	35 000,00	21 650,00	-13 350,00	-38,14
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>37 382 714,30</b>	<b>38 152 755,93</b>	<b>38 012 116,93</b>	<b>37 808 951,99</b>	<b>-343 803,94</b>	<b>-0,90</b>
023 Virement à la section d'investissement	4 312 249,43	1 152 757,92	1 152 757,92	1 462 197,80	309 439,88	26,84
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 327 000,00	4 226 004,00	4 526 004,00	3 800 000,00	-426 004,00	-10,08
<b>Total des opérations d'ordre de fonctionnement</b>	<b>7 639 249,43</b>	<b>5 378 761,92</b>	<b>5 678 761,92</b>	<b>5 262 197,80</b>	<b>-116 564,12</b>	<b>-2,17</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>45 021 963,73</b>	<b>43 531 517,85</b>	<b>43 690 878,85</b>	<b>43 071 149,79</b>	<b>-460 368,06</b>	<b>-1,06</b>

**Les charges à caractère général (chapitre 011)****10 714 401,95 €**

Deuxième poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, ce chapitre regroupe les dépenses courantes de la commune avec les principaux contrats de prestations (restauration scolaire, chauffage, nettoyage...) ainsi que les dépenses de fluides et d'énergie, de télécommunications ou encore d'assurances.

Par comparaison au budget primitif 2025, ce chapitre diminue de -5,21 % (- 589 395,59 €) passant de 11 303 797,54 € à 10 714 401,95 €.

Cette baisse résulte principalement :

- De la non reprise pour – 550 000,00 € de la dissolution de la société de l'Horloge (acquittement impôt sur les sociétés)
- De la diminution pour – 319 000,00 € de l'enveloppe consacrée aux fluides (gaz, électricité,...)

Par ailleurs il est à noter les hausses du coût du contrat de restauration scolaire (+110 000,00 €), de celui des assurances (+55 000,00 €) et du montant consacré à **la formation des agents** qui augmente de 20 000,00 € pour atteindre 140 000,00 € (dont 20 000,00 € pour le compte personnel de formation).

**Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)****20 530 443,00 €**

Premier poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel augmentent de 223 350,21 € (+1,15%) par rapport au budget primitif 2025 et dans un contexte fort contraint la maîtrise de la masse salariale est un enjeu fort.

La hausse constatée résulte essentiellement de l'augmentation du taux de cotisation de la CNARCL, qui passe de 34,65% à 37,65%.

Comme en 2025 la collectivité se dote de moyens pour assurer la prévention et la santé des agents et reconduit ses actions en matière de prestations sociales (renouvellement de l'adhésion au CNAS, chèques cadeaux à Noël pour les enfants du personnel jusqu'à 18 ans, bons vêtements, participation à la protection sociale complémentaire et forfait mobilité durable).

**Les atténuations de produits (chapitre 014)****1 811 744,00 €**

Ce chapitre est constitué par les prélèvements que subit la commune sur ses recettes, notamment au titre de la solidarité intercommunale :

- Contribution au Fonds National de Garantie Individuelle de ressources (FNGIR) pour un montant constant depuis 2014 à 1 436 394,00 € ;
- Participation au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales pour un montant estimé à 340 350,00 € versé au territoire Paris Est Marne et Bois ;

Enfin l'enveloppe dédiée à un potentiel prélèvement sur le produit des amendes de police est évaluée à 35 000,00 € (contre 50 000,00 € en 2025).

**Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)****4 157 657,14 €****Des moyens sanctuarisés pour le fonctionnement du CCAS :****1 125 148,00 €**

La commune continue d'affirmer son soutien aux joinvillais les plus fragiles à travers la subvention d'équilibre versée au CCAS qui augmente de 34 594,00 € par rapport à 2025 pour une somme totale de 1 125 148,00 €.

Cette subvention permettra au CCAS, instrument de la politique sociale de la collectivité, de disposer de moyens adaptés pour mener des actions ciblées et adaptées aux besoins conjoncturels ou

structurels des usagers.

**Le soutien aux associations locales :** **965 614,00 €**

- 281 250,00 € pour les associations sportives ;
- 105 950,00 € pour les associations à caractère social ;
- 59 100,00 € pour les associations culturelles ;
- 6 320,00 € pour les associations qui œuvrent pour le devoir de mémoire ;
- 15 500,00 € pour les associations de défense de l'environnement ;
- 31 344,00 € pour les autres associations ;
- 466 250,00 € pour les structures liées à la petite enfance (Maison Kangourou, Petits Pinsons et Petits Chéris).

**La participation au financement du service d'incendie :** **480 000,00 €**

**Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales :** **700 000,00 €**

**La subvention d'équilibre versée au budget annexe du cinéma :** **114 420,00 €**

Sont également comptabilisés sur ce chapitre les crédits suivants :

- Les indemnités, cotisations et frais des élus : **214 290,00 €**
- Les redevances informatiques et renouvellements de logiciels : **231 650,00 €**
- La contribution Vélib / autolib : **73 500,00 €**
- Les créances admises en non valeur et créances éteintes : **25 000,00 €**
- Les frais de scolarité pour les enfants joinvillais scolarisés hors commune : **18 120,00 €**
- La participation pour l'accès à la piscine de Nogent-sur-Marne : **12 000,00 €**

**Les charges financières (chapitre 66) :** **563 200,00 €**

Le montant des frais financiers connus au 1<sup>er</sup> janvier 2026 représente 360 206,00 € soit une hausse de 115 908,00 € par rapport à 2025.

La différence de 202 994,00 € correspond à une anticipation en lien avec la levée de l'emprunt prévu en 2026.

**Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :** **10 000,00 €**

L'enveloppe est prévue afin de pouvoir faire face aux éventuelles annulations de titres de recettes émis sur les exercices antérieurs.

**Les provisions (chapitre 68) :** **21 650,00 €**

Conformément aux instructions de la norme comptable M57 la commune a l'obligation de constituer une provision dans le cadre de créances « douteuses » pour lesquelles existe un risque de non recouvrement. Ces écritures participent des bonnes pratiques comptables et contribuent à l'amélioration de l'indice de qualité comptable de la commune.

**Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) :** **3 800 000,00 €**

Il s'agit de l'enveloppe nécessaire pour pouvoir comptabiliser les dotations aux amortissements connues au 31/12/2025 et celles correspondant aux biens acquis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026 selon la règle du prorata temporis. Si nécessaire cette enveloppe sera réévaluée en cours d'année à l'occasion d'une décision modificative.

Pour rappel une somme strictement identique est inscrite en recettes d'ordre d'investissement.

**Le virement vers la section d'investissement (chapitre 023) :** **1 462 197,80 €**

Ce montant qui est constitué par l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement lors de la construction du budget participe à l'autofinancement qui permet de financer une partie des investissements.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de cette section sont constituées par :

Chapitre	Budget total 2024 BP + DM	BP 2025	Budget total 2025 BP + DM	Budget 2026 Propositions	Variations BP 2026 / BP 2025	
					En valeurs	En %
013 Atténuations de charges	100 000,00	40 000,00	60 000,00	40 000,00	0,00	0,00
70 Produits des services, du domaine et des ventes	4 690 261,00	4 569 175,00	4 486 107,00	4 498 413,00	-70 762,00	-1,55
73 Impôts et taxes	29 651 248,00	29 893 266,00	30 013 266,00	30 113 742,00	220 476,00	0,74
74 Dotations et participations	4 889 686,00	4 714 348,00	4 812 202,00	4 770 006,53	55 658,53	1,18
75 Autres produits de gestion courante	374 287,39	227 255,00	228 830,00	290 795,00	3 540,00	1,56
76 Produits financiers	111 900,00	100 000,00	100 000,00		-100 000,00	-100,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>39 817 382,39</b>	<b>39 544 044,00</b>	<b>39 700 405,00</b>	<b>39 652 956,53</b>	<b>108 912,53</b>	<b>0,28</b>
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78 Reprises sur provisions	27 783,00	50 000,00	50 000,00	21 650,00	-28 350,00	-56,70
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>39 845 165,39</b>	<b>39 594 044,00</b>	<b>39 750 405,00</b>	<b>39 674 606,53</b>	<b>80 562,53</b>	<b>0,20</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	957 000,00	87 958,00	90 958,00	130 000,00	42 042,00	47,80
<b>Total des opérations d'ordre de fonctionnement</b>	<b>957 000,00</b>	<b>87 958,00</b>	<b>90 958,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>42 042,00</b>	<b>47,80</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté	4 219 798,34	3 849 515,85	3 849 515,85	3 266 543,26	-582 972,59	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>45 021 963,73</b>	<b>43 531 517,85</b>	<b>43 690 878,85</b>	<b>43 071 149,79</b>	<b>-460 368,06</b>	<b>-1,06</b>

**Les atténuations de charges (chapitre 013) : 40 000,00 €**

Ce chapitre correspond notamment à des remboursements sur salaire pour des trop versés en année n-1 (remboursement par la sécurité sociale ou l'assurance du personnel).

**Les produits des services (chapitre 70) : 4 498 413,00 €**

Ces recettes en baisse de -70 762,00 € par rapport au budget primitif 2025 traduisent une absence de dynamique, comme indiqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires qui ne résultent pas d'une baisse de fréquentation des structures municipales mais, bien au contraire, d'une volonté de ne pas faire supporter aux usagers le poids des hausses subies par la commune.

Nous retrouvons parmi les principaux postes de ce chapitre :

- Le produit des activités du secteur scolaire et périscolaire (cantine, soir, études) :	<b>1 231 000,00 €</b>
- Le produit des activités des accueils de loisirs (mercredis et vacances) :	<b>667 000,00 €</b>
- Le produit issu de l'activité des structures petite enfance :	<b>378 114,00 €</b>
- Le produit des activités de l'école municipale des arts :	<b>235 699,00 €</b>
- Le produit des droits de stationnement :	<b>450 000,00 €</b>
- Le produit des droits de voirie :	<b>433 000,00 €</b>

Sont également comptabilisés sur ce chapitre le remboursement des frais de personnel par le budget annexe du cinéma pour 106 000,00 € et par le CCAS pour 700 000,00 €.

**Les recettes fiscales (chapitre 73) : 30 113 742,00 €**

- Les impôts dits « ménages » : **24 657 476,00 €**

Ce montant s'appuie sur les informations obtenues auprès de l'administration fiscale.

- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris : **3 891 266,00 €**

Le montant de cette attribution instaurée avec la création de la Métropole du Grand Paris, figé depuis 2019 est reconduite en 2026.

- Les droits de mutation sur les transactions immobilières : **1 250 000,00 €**

Cette recette est inscrite sur la base du niveau de réalisation constaté en 2025.

- La taxe sur l'électricité : **315 000,00 €**

Le produit 2025 sur la taxe d'électricité s'est élevée à 356 000,00 €, par prudence compte tenu des variations possibles et des facteurs exogènes d'une année sur l'autre, par sécurité il est proposé de

n'inscrire que 315 000,00 €.

**Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) : 4 770 006,53 €**

Ce chapitre en très légère hausse de 55 658,00 € se compose notamment des recettes suivantes :

- La Dotation Globale de Fonctionnement inscrite pour 2 720 000,00 €
- La Dotation Nationale de Péréquation inscrite pour 150 000,00 €
- Les participations attendues auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour 1 756 924,00 €

**Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 230 795,00 €**

Ces recettes correspondent aux produits générés par :

- Les locations de salle pour 15 000,00 €
- La refacturation des loyers des résidents de la Résidence Jaurès pour 167 000,00 €
- Le revenu des loyers du parking des canadiens pour 16 000,00 €
- Le revenu des loyers du contingent de logements communaux pour 18 400,00 €
- La location de la boutique éphémère pour 14 000,00 €

**Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) : 130 000,00 €**

Ce chapitre correspond à la reprise des subventions d'équipement perçues et le même montant est inscrit en dépenses d'investissement au chapitre 040.

**L'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 3 266 543,26 €**

Conformément à la délibération présentée lors de ce même conseil, la commune a repris par anticipation les résultats de l'exercice 2025 et affecté la somme de 3 266 543,26 € sur la section de fonctionnement.

La section de fonctionnement dégage en 2026 une capacité d'autofinancement prévisionnelle au profit de la section d'investissement d'un montant de **5 132 197,80 €**.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

(équilibrée en dépenses et recettes à 24 625 137,50 €)

#### LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles représentent un volume de recettes d'un montant total de 24 625 137,50 € répartis entre des crédits nouveaux pour une somme de 22 658 003,51 € et des restes à réaliser de l'exercice 2025 pour un montant de 1 967 133,99 €.

La répartition de ces dépenses est présentée dans le tableau ci-après.

Chapitre	BP 2025	Budget total 2025 BP+DM	Budget 2026 Propositions	Reports	BP 2026	Variations BP 2026 / BP 2025	
						En valeurs	En %
20 Immobilisations incorporelles	1 349 214,64	1 285 204,64	1 373 467,10	322 673,40	1 696 140,50	346 925,86	25,71
204 Subventions d'équipement versées	1 268 410,00	1 333 420,00	158 420,00	0,00	158 420,00	-1 109 990,00	-87,51
21 Immobilisations corporelles	13 266 424,62	13 246 424,57	8 143 242,24	1 275 610,41	9 418 852,65	-3 847 571,97	-29,00
23 Immobilisations en cours	670 034,18	870 034,23	682 000,00	368 850,18	1 050 850,18	380 816,00	56,84
Opération "Travaux Agenda d'accessibilité programmée"	195 507,86	195 507,86	76 322,34		76 322,34	-119 185,52	-60,96
Opération " Extension du réseau de vidéo-protection"	285 648,75	285 648,75	150 360,48		150 360,48	-135 288,27	-47,36
Opération " Construction d'un 3ème gymnase"	1 140 239,28	1 540 239,28	7 088 691,35		7 088 691,35	5 948 452,07	521,68
Opération " Construction d'un nouveau CTM"	200 000,00	200 000,00	2 150 000,00		2 150 000,00	1 950 000,00	975,00
Opération " Extension de l'école élémentaire du Parangon"	29 077,98	29 077,98	50 000,00		50 000,00	20 922,02	71,95
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>18 404 557,31</b>	<b>18 985 557,31</b>	<b>19 872 503,51</b>	<b>1 967 133,99</b>	<b>21 839 637,50</b>	<b>3 435 080,19</b>	<b>18,66</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves		81 202,00					
16 Emprunts et dettes assimilées	1 437 000,00	1 437 000,00	1 950 000,00		1 950 000,00	513 000,00	35,70
27 Autres immobilisations financières	512,48	512,48	500,00		500,00	-12,48	-2,44
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 437 512,48</b>	<b>1 518 714,48</b>	<b>1 950 500,00</b>		<b>1 950 500,00</b>	<b>512 987,52</b>	<b>35,69</b>
45411 Travaux exécutés pour compte de tiers	28 360,00	28 360,00	5 000,00		5 000,00	-23 360,00	-82,37
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>28 360,00</b>	<b>28 360,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>-23 360,00</b>	<b>-82,37</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	87 958,00	90 958,00	130 000,00		130 000,00	42 042,00	47,80
041 Opérations patrimoniales		967 429,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00	
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>87 958,00</b>	<b>1 058 387,00</b>	<b>830 000,00</b>		<b>830 000,00</b>	<b>742 042,00</b>	<b>843,63</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>19 958 387,79</b>	<b>21 591 018,79</b>	<b>22 658 003,51</b>	<b>1 967 133,99</b>	<b>24 625 137,50</b>	<b>4 666 749,71</b>	<b>23,38</b>

**Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) – hors opérations :** **1 696 140,50 €**

Les crédits sont répartis entre 1 373 467,10 € de dépenses nouvelles et 322 673,40 € de restes à réaliser de l'exercice 2025.

Parmi les crédits nouveaux :

878 550 € de frais d'études dont :

- 192 500,00 € pour l'aménagement de la voirie de l'avenue Foch ;
- 120 000,00 € pour l'aménagement de la place Mozart ;
- 100 000,00 € pour la réalisation des nouveaux locaux de l'école municipale des arts ;
- 74 500,00 € pour des études structurelles (passerelles RER et Kennedy, comblement fontis) ;
- 40 000,00 € pour des sondages géotechniques au stade Garchery ;
- 40 000,00 € pour la reconstruction de la tribune P au stade Garchery ;
- 32 950,00 € pour la phase 1 et 2 du plan de circulation ;
- 30 000,00 € pour des contrôles de qualité de l'air.

284 000 € de crédits pour la sécurité et modernisation des systèmes d'information répartis ainsi :

- 119 582,00 € pour des montées de version, migrations de logiciels et mise à jour de serveur ;
- 70 500,00 € pour la «sécurité informatique» (tests de vulnérabilité, campagnes de phishing, antivirus) ;
- 59 000,00 € pour le renouvellement de licences ;
- 35 000,00 € pour de l'archivage électronique et la dématérialisation de circuits de signatures.

**Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) :** **158 420,00 €**

Sont inscrites les dépenses suivantes :

- 75 560,00 € pour le service d'incendie (BSPP) ;
- 31 000,00 € pour la réservation de lits au sein de la structure « Abbaye des bords de Marne » ;
- 30 000,00 € pour l'acquisition de vélos à assistance électrique par des particuliers ;
- 11 860,00 € dans le cadre de la convention PCRS ;
- 10 000,00 € pour l'installation de dispositifs d'alarme par des particuliers.

**Les immobilisations incorporelles (chapitre 21) hors opérations :** **9 418 852,65 €**

Ce chapitre est constitué de 8 143 242,24 € de crédits nouveaux et 1 275 610,41 € de restes à réaliser de l'exercice 2025.

Les dépenses nouvelles sont réparties comme suit :

3 303 731,00 € pour l'entretien du patrimoine communal dont :

- 1 458 000,00 € pour la réhabilitation des intérieurs de l'église Saint-Charles ;
- 425 000,00 € de travaux à l'hôtel de ville ;
- 200 000,00 € pour l'aménagement des nouveaux locaux de l'école municipal des Arts ;
- 200 000,00 € pour l'étanchéité de la toiture de l'école Voisin ;
- 188 000,00 € de travaux à la crèche des canadiens (travaux sur toiture, pose d'une climatisation, réfection de l'office) ;
- 180 000,00 € pour la rénovation de l'orgue de l'église Saint-Charles ;
- 165 000,00 € de travaux pour la salle du Conseil ;
- 113 000,00 € de travaux de sécurisation dans les écoles Polangis et Veil (porte coupe-feu, alarme incendie) ;
- 88 000,00 € de travaux au stade Garchery (sécurisation du stade, bulle de tennis...) ;

- 76 000,00 € de travaux dans les structures petite enfance (sécurisation et climatisation) ;
- 75 000,00 € de travaux au gymnase Lecuirot ;
- 72 000,00 € d'achat et pose de ventilateurs dans les écoles.

3 208 099,17 € d'aménagement des espaces publics dont :

- 422 000,00 € pour l'aménagement de l'aire de jeu de la place Mozart ;
- 300 000,00 € de reprise de trottoirs (dont 70 000,00 rue Nouvelle) ;
- 270 000,00 € d'enfouissement de réseaux ;
- 211 000,00 € de fourniture et pose de jardinières ;
- 167 000,00 € de mobilier urbain ;
- 165 000,00 € pour la sécurisation de la chaussée boulevard Polangis ;
- 150 000,00 € de sécurisation des réseaux de voirie ;
- 125 000,00 € pour la réfection de la cour de l'école maternelle Gibus ;
- 112 000,00 € pour la cour oasis de l'école Gressier ;
- 100 000,00 € de travaux passerelle Kennedy ;
- 100 000,00 € pour les projets en lien avec le budget participatif ;
- 92 500,00 € de frais de raccordement au réseau de fibre optique ;
- 90 000,00 € de travaux de l'air de jeux place Verdun ;
- 90 000,00 € de travaux placette Wilson ;
- 73 000,00 € de sécurisation (ralentisseurs et passages piétons) ;
- 70 000,00 € pour l'achat de barrières de pompiers ;
- 30 000,00 € de campagne de marquages au solidarité.

732 100,00 € de crédits pour les besoins en «informatique» répartis comme suit :

- 400 000,00 € pour le changement d'infrastructure des serveurs ;
- 332 100,00 € d'équipements (écrans, consommables, bornes wifi...).

900 000,00 € d'équipements divers dont :

- 92 000,00 € de spots et projecteur pour la scène Prévert ;
- 85 000,00 € pour la plantation d'arbres et l'achat de matériel technique pour les espaces verts ;
- 78 900,00 € de matériel et équipement de sécurité pour la police municipale ;
- 66 000,00 € pour l'achat de défibrillateurs ;
- 57 000,00 € de mobilier scolaire ;
- 48 700,00 € de mobilier et d'équipement pour les structures périscolaire ;
- 33 100,00 € de matériel et équipements pour les installations sportives ;
- 30 000,00 € de matériels ergonomiques ;
- 22 000,00 € de matériel pour les manifestations ;
- 22 000,00 € de mobiliers et équipements pour les structures petite enfance.

**Les immobilisations en cours (chapitre 23) – hors opérations : 1 050 850,18 €**

Ce chapitre comprend 682 000,00 € de crédits nouveaux dédiés à l'acquisition en VEFA des futurs locaux de l'école municipale des arts et 368 850,18 € de restes à réaliser de l'exercice 2025.

**Les opérations spécifiques :**

Comme chaque année une partie des dépenses est isolée dans des « opérations budgétaires » afin de les rendre plus lisibles et de dépasser la présentation classique par chapitre.

Il s'agit des opérations suivantes :

- «Travaux Agenda d'accessibilité Programmée » (n°160026)	<b>76 322,34 €</b>
- «Extension du réseau de vidéoprotection» (n°220011)	<b>150 360,48 €</b>
- «Construction du nouveau gymnase» (n°240014)	<b>7 098 691,35 €</b>
- «Construction d'un nouveau CTM» (n°240015)	<b>2 150 000,00 €</b>
- «Extension de l'école du Parangon» (n°240016)	<b>50 000,00 €</b>

**Le remboursement du capital de la dette et cautions (chapitre 16) :** 1 950 000,00 €

**Les autres immobilisations financières (chapitre 27) :** 500,00 €

Ce chapitre permet l'éventuel versement de cautions.

**Les opérations pour compte de tiers (chapitre 45411) :** 5 000,00 €

Ce chapitre prévoit l'éventuelle réalisation de travaux pour un tiers (péril, sécurisation d'un bâtiment privé)

**Les opération d'ordre (chapitre 040) :** 130 000,00 €

Ce montant est le pendant de la somme qui est inscrite en recettes de fonctionnement.

**Les opérations patrimoniales (chapitre 041) :** 700 000,00 €

Ces opérations d'ordre budgétaire permettent de réaliser le transfert de travaux terminés sur les comptes d'immobilisations y afférents. C'est une norme comptable fixée par la nomenclature M57.

Ces opérations s'équilibrent en dépenses et en recettes.

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles représentent un volume de recettes d'un montant total de 24 625 137,50 € répartis entre des crédits nouveaux pour une somme de 22 379 436,28 € et des restes à réaliser de l'exercice 2025 pour un montant de 2 245 701,22 €.

La répartition de ces recettes est présentée dans le tableau ci-après.

Chapitre	BP 2025	Budget total 2025 BP+DM	Budget 2026 Propositions	Reports	BP 2026	Variations BP 2026 / BP 2025	
						En valeurs	En %
13 Subventions d'investissement	3 292 706,31	3 561 706,31	1 422 636,00	2 245 701,22	3 668 337,22	375 630,91	11,41
16 Emprunts et dettes assimilées	8 343 005,62	8 343 005,62	7 163 110,23	0,00	7 163 110,23	-1 179 895,39	-14,14
23 Immobilisations en cours	50 000,00	50 000,00	296 000,00		296 000,00	246 000,00	492,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>11 685 711,93</b>	<b>11 954 711,93</b>	<b>8 881 746,23</b>	<b>2 245 701,22</b>	<b>11 127 447,45</b>	<b>-558 264,48</b>	<b>-4,78</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	940 000,00	1 036 202,00	2 000 000,00		2 000 000,00	1 060 000,00	112,77
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1 250 800,93	1 250 800,93	0,00		0,00	-1 250 800,93	-100,00
27 Autres immobilisations financières	512,48	512,48	500,00		500,00	-12,48	-2,44
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	4 500 000,00		4 500 000,00	4 500 000,00	
<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 191 313,41</b>	<b>2 287 515,41</b>	<b>6 500 500,00</b>		<b>6 500 500,00</b>	<b>4 309 186,59</b>	<b>196,65</b>
45412 Opérations pour compte de tiers	28 360,00	28 360,00	5 000,00		5 000,00	-23 360,00	
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>13 905 385,34</b>	<b>14 270 587,34</b>	<b>15 387 246,23</b>		<b>17 632 947,45</b>	<b>3 727 562,11</b>	<b>26,81</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	1 152 757,92	1 152 757,92	1 462 197,80		1 462 197,80	309 439,88	26,84
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 226 004,00	4 526 004,00	3 800 000,00		3 800 000,00	-426 004,00	-10,08
041 Opérations patrimoniales		967 429,00	700 000,00		700 000,00	700 000,00	
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>5 378 761,92</b>	<b>6 646 190,92</b>	<b>5 962 197,80</b>		<b>5 962 197,80</b>	<b>583 435,88</b>	<b>10,85</b>
001 Résultat d'investissement reporté	674 240,53	674 240,53	1 029 992,25		1 029 992,25	355 751,72	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>19 958 387,79</b>	<b>21 591 018,79</b>	<b>22 379 436,28</b>	<b>2 245 701,22</b>	<b>24 625 137,50</b>	<b>4 666 749,71</b>	<b>23,38</b>

**Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10, hors compte 1068)** 2 000 000,00 €

Ce chapitre est constitué par :

- Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) inscrit pour 1 800 000,00 € au titre des dépenses réalisées sur l'exercice 2025 ;
- Les taxes d'aménagement : 200 000,00 € (estimation par rapport aux livraisons de programmes).

**Les subventions d'investissement (chapitre 13)** 3 668 337,22 €

Ce chapitre est composé de 1 422 636,00 € de recettes nouvelles et de 2 245 701,22 € de restes à réaliser de l'exercice 2025.

Les nouvelles subventions inscrites correspondent à :

- 412 905,00 € de la Région pour les espaces sportifs du « SPOT » ;
- 400 000,00 € de la l'Agence Nationale du Sport pour la construction du nouveau gymnase ;
- 312 480,00 € de la Caisse d'Allocation Familiale pour l'extension du centre de loisirs JJ

Gressier ;

- 200 000,00 € de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du dispositif «Centres villes vivants» ;
- 63 053,00 € de l'Agence de l'eau pour la renaturation de l'avenue Estienne d'Orves ;
- 34 198,00 € de la Métropole du Grand Paris pour la cour oasis de l'école JJ Gressier.

**Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) 7 163 110,23 €**

Il s'agit de l'enveloppe d'emprunt nécessaire pour assurer l'équilibre du budget, mais comme précisé à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, le montant de l'emprunt levé dépendra du rythme d'exécution des dépenses et recettes d'investissement.

**Les autres immobilisations financières (chapitre 27) 500,00 €**

Ce chapitre prévoit l'éventuel versement de caution et est inscrit pour un montant strictement égal en dépenses d'investissement.

**Les opérations pour compte de tiers (chapitre 45412) 5 000,00 €**

Ce chapitre prévoit l'éventuel remboursement des dépenses réalisées pour le compte d'un tiers pour un montant strictement identique à celui inscrit en dépenses d'investissement au chapitre 45411.

**Le virement depuis la section de fonctionnement (chapitre 021) 1 462 197,80 €**

La somme inscrite est strictement identique à celle du chapitre 023 en dépense de fonctionnement

**Le produit des cessions (chapitre 024) 4 500 000,00 €**

Cette somme correspond au produit attendu de la vente du foyer Jaurès.

**Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) 3 800 000,00 €**

Ce chapitre est le pendant du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement et repris pour un montant strictement identique.

**Excédent d'investissement reporté (compte 001) 1 029 992,25 €**

Conformément à la délibération présentée à ce même conseil, la commune a repris par anticipation les résultats de l'exercice 2025, cette somme correspond au résultat d'investissement constaté.

Cet excédent est donc intégré dans le budget 2026.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget principal de la commune pour l'exercice 2026.

Principaux textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nomenclature M57 ;</li><li>• Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-3.</li></ul>
Principaux documents de référence	<ul style="list-style-type: none"><li>• Projet de budget primitif pour l'exercice 2026 ;</li><li>• Note de présentation annexée au BP 2026.</li></ul>

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du mercredi 8 avril 2026.

**LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré par :

Pour	26	Monsieur Francis SELLAM (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (ensemble pour joinville), Madame Stéphanie BRANCO (ensemble pour joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (ensemble pour joinville), Madame Chantal ALLAIN (ensemble pour joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (ensemble pour joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (ensemble pour joinville), Monsieur Frédéric GOMES (ensemble pour joinville), Madame Corinne FIORENTINO (ensemble pour joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (ensemble pour joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (ensemble pour joinville), Madame Chantal DURAND (ensemble pour joinville), Madame Michèle DELOMEL (ensemble pour joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (ensemble pour joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (ensemble pour joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (ensemble pour joinville), Madame Virginie TOLLARD (ensemble pour joinville), Monsieur Urbain OKOU (ensemble pour joinville), Madame Pascale RUIMY (ensemble pour joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (ensemble pour joinville), Monsieur François Serge BLOIS (ensemble pour joinville), Madame Suzanne LECROART (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (ensemble pour joinville), Madame Kourrea TRAORE (ensemble pour joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (ensemble pour joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (ensemble pour joinville)
Contre	9	Monsieur Bernard DUVERT (l'union pour joinville-le-pont), Madame Carmen PEREZ (l'union pour joinville-le-pont), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Areski OUDJEBOUR (l'union pour joinville-le-pont), Madame Christelle FORTIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Vincent Denis Pierre JARDIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Tony RENUCCI (l'union pour joinville-le-pont), Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

**Article 1<sup>er</sup>** : Adopte par chapitre, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026, ci annexé, arrêté à la somme de :

- en recettes : 67 696 287,29 €
- en dépenses : 67 696 287,29 €

dont :

- en section de fonctionnement : 43 071 149,79 €
- en section d'investissement : 24 625 137,50 €

**Article 2:** Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM



Le secrétaire de séance – Monsieur Maxime OUANOUNOU



Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 20 AVR. 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le : 20 AVR. 2026 A Joinville-le-Pont le

